

TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SPECIALITE « PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE, RESTAURATION »
CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
SESSION 2022

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

I – Les principaux chiffres

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TOTAL
Nombre postes ouverts	25	10	35
Nombre de candidats inscrits	170	94	264
Nombre de candidats admis à concourir	168	93	261
Nombre candidats présents épreuve admissibilité	109	68	177
Note la plus haute étude de cas	/	17.25	
Note la plus basse étude de cas	/	3.13	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve étude de cas	/	9	9
Moyenne sur l'épreuve étude de cas	/	8.65	
Note la plus haute épreuve rapport	16	16.65	
Note la plus basse épreuve rapport	2.50	3.50	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve rapport	4	2	6
Moyenne sur le rapport	11.12	10.33	
Seuil d'admissibilité (moyenne)	11/20	11/20	
Nbre de candidats admissibles	57	22	79
Nombre candidats présents épreuve admission	57	21	78
Note la plus haute	17.50	17.25	
Note la plus basse	5	7	
Moyenne sur l'épreuve	12.32	13.28	
Seuil d'admission (moyenne générale)	13.50/20	12.75/20	
Nombre de candidats admis	22	13	35

II – Répartition des candidats par départements

DEPARTEMENT	DOSSIERS RECUS	ADMIS A CONCOURIR	ADMISSIBLES	ADMIS
03	1	1		
06	1	1	1	
09	2	2		
11	8	8	1	1
12	3	3	1	1
15	2	2		
16	7	7	1	1
17	8	8	4	1
19	8	8	2	1
23	4	4	3	1
24	33	33	12	2
30	1	1		
31	47	46	16	7
32	9	8	2	1
33	29	29	7	3
34	4	4		
35	1	1		
38	1	1		
40	4	4	1	
45	1	1		
46	4	4		
47	5	5		
48	6	6	1	
50	1	1	1	
64	15	15	6	4
65	3	3	2	1
66	6	5	2	1
69	1	1	1	1
79	3	3		
81	11	11	3	1
82	7	7	2	2
83	1	1		
86	5	5		
87	19	19	8	5
97	3	3	2	1

Remarques générales :

. Concours précédemment organisé par le CDG24 en 2020. Session reportée en 2021 en raison du contexte sanitaire de l'épidémie de Covid-19 ;

. Taux d'absentéisme sur cette opération : 35.11 % sur le concours externe, 26.89 % sur le concours interne.

Baisse de l'absentéisme sur cette session en raison de l'application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2021-376 du 31 mars 2021, visant à limiter les multi-inscription et de la mise en place de la plateforme nationale concours-territorial ;

. Une grande majorité de candidats est originaire de la région Nouvelle Aquitaine et de l'Occitanie ;
. Le contexte sanitaire de l'épidémie de Covid-19 a eu pour conséquence l'aménagement des inscriptions au concours. Les candidats au concours externe bénéficient d'un délai pour justifier leur condition de diplôme (jusqu'au jour du jury d'admission). 5 candidats ont bénéficié de cette disposition et ont été admis à concourir sous réserve.

III – Présentation des différentes épreuves, évaluation et analyse des résultats

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 14 avril 2022 :

- Au Foyer Socio-culturel de Trélissac ;
- A la Maison des Communes à Marsac-sur-l'Isle pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du Centre de Gestion de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle, les 28 et 29 juin 2022.

La réunion du jury d'admission s'est déroulée le 29 juin 2022 à la suite des épreuves orales.

A. Les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) : présentation des épreuves et analyse des résultats

Les sujets ont été élaborés par la cellule pédagogique nationale.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour chaque épreuve. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant (coef 1 pour chaque épreuve).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction.

En raison du nombre important de copies, la correction a été confiée à 8 correcteurs, répartis en 4 binômes.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

1- Concours Externe

Cette épreuve consistait en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée 03h00 ; coefficient 1).

Les correcteurs soulignent un niveau moyen. Très peu de copies se démarquent des autres.

Les candidats ayant suivi une préparation se distinguent par la rédaction d'un plan très clair.

Les propositions opérationnelles sont confuses et manquent d'argumentation.

Le jury a décidé d'annuler 3 copies pour rupture d'anonymat en raison de signes distinctifs.

2- Concours Interne

Ce concours comportait deux épreuves d'admissibilité.

1^{ère} épreuve : elle consistait en une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée 04h00 ; coefficient 1).

Quelques très bonnes copies.

De nombreuses réponses sont faites du point de vue du prestataire et non de celui du Technicien principal de 2^{ème} classe.

2^{ème} épreuve : elle consistait en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée 03h00 ; coefficient 1).

Les correcteurs soulignent un niveau moyen. Très peu de copies se démarquent des autres.

Les candidats ayant suivi une préparation se distinguent par la rédaction d'un plan très clair.

Les propositions opérationnelles sont confuses et manquent d'argumentation.

B. Les épreuves d'admission (épreuves orales) : présentation des épreuves et analyse des résultats

En raison d'un volume important de candidats (79 convoqués), des sous-jurys ont dû être composés.

1- Concours Externe

L'épreuve consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 1).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser ses compétences, expériences et son parcours de formation ;
- ses aptitudes à se présenter et sa motivation ;
- ses aptitudes à exercer les missions du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- ses connaissances de l'environnement territorial et professionnel dans lequel il sera amené à exercer cette profession.

Ils soulignent :

- un manque de projection professionnelle en dehors du poste visé, une difficulté des candidats à appréhender l'intégralité du cadre d'emplois ;
- Des candidats très à l'aise autant sur l'environnement territorial que sur la technicité malgré de réelles difficultés concernant le rapport à l' élu.

2- Concours Interne

L'épreuve consistait en un Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 20 mn ; coefficient 1).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser ses compétences, expériences et son parcours de formation ;
- ses aptitudes à se présenter et sa motivation ;
- ses aptitudes à exercer les missions du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- ses connaissances de l'environnement territorial et professionnel dans lequel il sera amené à exercer cette profession.

Ils soulignent :


- un bon niveau général des candidats, avec de forts potentiels ;
- des profils très spécialisés dans leur domaine professionnel ;
- un manque de perspective en dehors du poste occupé pour certains ;
- pour certains des lacunes concernant l'environnement territorial, voire une méconnaissance de leur propre environnement de travail.

Ils relèvent un bon niveau pour une majorité de candidats avec une bonne technicité dans leur domaine. Toutefois, ils regrettent le manque de curiosité concernant l'environnement territorial dans lequel ses candidats seront amenés à évoluer et le manque d'ouverture des candidats pour l'éventail des emplois susceptibles d'être occupés par un technicien territorial principal de 2^{ème} classe. Le niveau est globalement en hausse en comparaison de la session précédente.

Le présent compte rendu et les listes d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir la liste d'aptitude au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,
Le 29 juin 2022.

Le Président du jury.



E. BORDENAVE